

ADAPTATION DES NORMES DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX ANTILLES FRANÇAISES

PREMIÈRE MATINÉE TECHNIQUE

Vendredi 20 mai 2022, 8h30-13h — Auditorium La Batelière, Schoelcher, Martinique

LES EXPÉRIENCES DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DE CONSTRUCTION À USAGE D'HABITATION AUX ANTILLES

Une clé de la montée en capacité de résilience des territoires

- PROGRAMME -

8h30	Accueil des participants
9h00	Discours introductifs et protocolaires <ul style="list-style-type: none">● CERC de Martinique● CERC de Guadeloupe● Action Logement● Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique● Chambre de Métiers et d'Artisanat de Martinique● Collectivité Territoriale de Martinique● État / DEAL
9h30-9h50	Présentation n°1 Le bilan des plans séisme 1 et 2. Le plan séisme Antilles 3, où en sommes-nous ? Quid de la mise aux normes des maisons et immeubles à usage d'habitation ?
9h55-10h15	Présentation n°2 L'impact architectural des travaux de confortement parasismique, une réussite ?
10h20-10h35	Présentation n°3 Les défis techniques et financiers liés à la réalisation de travaux de confortement parasismique en site occupé.
10h45-11h00	Pause
11h00-11h20	Table ronde n°1 Les confortements parasismiques du bâti existant peuvent-ils apporter une conformité parfaite vis-à-vis de la réglementation parasismique applicable aux constructions neuves ? Quelles priorités donner à la stratégie de réduction de la vulnérabilité ? Le point de vue technique des hommes de l'art.

- 11h25-11h45 **Table ronde n°2**
Comment capitaliser sur les expériences de confortement passées pour accélérer la montée en résilience structurelle du bâti existant ? Comment développer des savoir-faire exportables à terme ? Le point de vue des entreprises de travaux.
- 11h50-12h10 **Table ronde n°3**
L'évolution de l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH) vers le confortement structurel paracyclonique et parasismique des habitations grâce à une approche multirisque. Le point de vue des acteurs institutionnels.
- 12h30 **Conclusions et remerciements**

Avec le soutien financier de :

